

LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (27)

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 avril 2013

LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (27)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 avril 2013

LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (27)
siège social : 1 rue Jean Jaurès
27930 GRAVIGNY

Association Loi 1901
Siret n° 390.117.745.00070

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'assemblée générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (27), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1.- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- Note 2 qui présente les modifications de présentation des subventions figurant au compte de résultat ;
- Note 8 qui expose le traitement comptable retenu en ce qui concerne le travail des bénévoles et les dons reçus en marchandises ;

2.- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note 11 de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3.- Vérifications et informations spécifiques

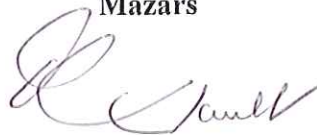
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 12 septembre 2013

Le commissaire aux comptes

Mazars



Monique THIBAULT

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

I. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2013			EXERCICE CLOS LE 30/04/2012
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	63 298.00	-21 355.53	41 942.47	26 256.97
Autres immobilisations corporelles	37 482.81	-25 346.18	12 136.63	16 705.64
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Sous-total – Immobilisations corporelles	100 780.81	-46 701.71	54 079.10	42 962.61
Immobilisations financières				
Prêts				
Dépôts et cautionnements et autres immo.fin	6 987.80		6 987.80	5 300.00
Sous-total – Immobilisations financières	6 987.80		6 987.80	5 300.00
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISE	107 768.61	-46 701.71	61 066.90	48 262.61
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks				
Créances clients (dont locataires)				
Autres créances	435.68		435.68	28 253.01
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisse)	35 214.85		35 214.85	35 338.20
Charges constatées d'avances	4 282.36		4 282.36	3 216.48
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	39 932.89		39 932.89	66 807.69
TOTAL GENERAL	147 701.50	-46 701.71	100 999.79	115 070.30

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

3. COMPTE DE RESULTAT – CHARGES

COMPTES DE RESULTAT – CHARGES (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2013	EXERCICE CLOS LE 30/04/2012
Achats		
Achat pour missions sociales	1 894.14	2 177.60
Variation de stock		
Sous-total – Achats stockés	1 894.14	2 177.60
Autres achats et charges externes	162 910.54	123 452.52
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	160.26	246.81
Autres	361.00	484.00
Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés	521.26	730.81
Charges de personnel		
Rémunération brute du personnel	28 995.34	28 570.58
Charges sociales & autres charges de personnel	7 588.91	7 627.84
Sous-total – Charges de personnel	36 584.25	36 198.42
Autres Charges		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres charges	145.91	321.75
Sous-total – Autres charges	145.91	321.75
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 942.71	4 632.28
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Sous-total – Dotations aux amortissements et provisions	10 942.71	4 632.28
TOTAL I – CHARGES D'EXPLOITATION	212 998.81	167 513.38
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II – CHARGES FINANCIERES		
Sur opérations de gestion	1 722.13	
Sur opérations de capital (valeur comptables des éléments immobilisés et financiers cédés)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL III – CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 722.13	
Impôts sur les sociétés		
TOTAL IV – IMPOTS SUR LES SOCIETES		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL V – ENGAGEMENTS A REALISER		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III+IV+V)	214 720.94	167 513.38
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT DE L'EXERCICE	3 648.41	21 717.50
TOTAL GENERAL	218 369.35	189 230.88
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges :		
Secours en nature		
Personnel Bénévole		
Total		
Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)	856 649.00	684 144.00

Visa pour identification

MAZARS

Commissaire aux Comptes

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

5. FAITS MAJEURS, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Faits Majeurs

NEANT

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

3. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algéco, Mobilhome, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

4. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire du portefeuille est calculée selon la méthode « FIFO ». Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

7. Subventions

7.1 Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au cours duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis

Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fond dédié.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention reçue ou attribuée.

Visa pour identification
MAZARS
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

Le compte d'emploi annuel des ressources est structuré de la façon suivante :

Les colonnes 1 et 2 constituent un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat. Le total des débits et crédits du compte d'emploi annuel des ressources est égal au total des débits et des crédits du compte de résultat.

Les colonnes 3 et 4 du tableau ont pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois et d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des campagnes antérieures.

Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale seront considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée doivent être inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc).

Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont: les dons des particuliers ou d'entreprises ainsi que les produits des manifestations.

Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'association départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'association départementale ont un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat sera imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles suivent l'affectation du bénévole selon sa fonction.
Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

6. Bilan Actif : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2012	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2013
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations incorporelles					
Terrains Constructions Structures légères (Algéco, Mobilhome) Rénovations, réhabilitations immobilières Agencements, installations, aménagements et autres immob. Matériel de transport (transpalettes...) Matériel et mobilier (bureau et informatique) Installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique Matériel de jardins et cheptel Matériel ateliers et cuisine Terrains et constructions en cours Rénovations, réhabilitations immobilière en cours Autres immobilisations en cours Acompte sur immobilisations	2 853.74 32 176.30 2 452.77 41 238.80	22 059.20			2 853.74 32 176.30 2 452.77 63 298.00
Immobilisations corporelles	78 721.61	22 059.20			100 780.81
Prêts Participations et créances rattachées à participations Dépôts et cautionnements versés Autres immobilisations financières	5 300.00	1 687.80			6 987.80
Immobilisations financières	5 300.00	1 687.80			6 987.80
Total	84 021.61	23 747.00			107 768.61

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2012	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2013
Amortissements des logiciels et autres Immob. Incorporelles					
Amortissements des immobilisations incorporelles					
Amortissements terrains, constructions et autres immobilisations corporelles Amortis./structures légères (Algéco, Mobilhome) Amortis./rénovations, réhabilitations immobilières Amortis./agencements, installations, aménagements divers et autres immob. Amortis./matériel de transport (transpalettes...) Amortis./matériel et mobilier (bureau et informatique) Amortis./installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique Amortis / matériel de jardins et cheptel Amortis/ matériel ateliers et cuisine	1 897.27 16 484.59 2 395.31 14 981.83	455.02 4 056.53 57.46 6 373.70			2 352.29 20 541.12 2 452.77 21 355.53
Immobilisations corporelles	35 759.00	10 942.71			46 701.71
Total	35 759.00	10 942.71			46 701.71

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

8. Bilan Actif suite : VMP, DISPONIBILITES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Valeurs mobilières de placement (en €)	Valeur d'acquisition	Cours au 30/04/2013	Plus Values latentes	Moins Values latentes
SICAV				
Fonds Communs de Placement				
Total				

Disponibilités (en €)	30/04/2013 Montant Brut
Comptes sur livrets (livret A)	21 878.76
Comptes-courant	13 336.09
Caisse	
Intérêts courus	
Total	35 214.85

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1an et plus
Locations	4 194.36	4 194.36	
Maintenance			
Assurances	88.00	88.00	
France Télécom			
EDF – GDF			
Emprunts et Intérêts sur emprunts			
Autres Charges			
Total	4 282.36	4 282.36	

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

9. Bilan Passif (suite) : FONDS ASSOCIATIFS & FONDS DEDIES

a. Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Fonds propres (en €)	Montants au 30/04/2012	Augmentation	Diminution	Poste à poste	Montants au 30/04/2013
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 221.65				3 221.65
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Subventions d'investissement	72 811.48	6 000.00	847.34		77 964.14
Préserves					
Report à nouveau	-29 445.70	21 717.50			-7 728.20
Résultat comptable de l'exercice	21 717.50	3 648.41	21 717.50		3 648.41
Total	68 304.93	31 365.91	22 564.84		77 106.00

b. Fonds dédiés

Détail des fonds dédiés par ressource d'origine (en €)	Fonds à engager 30/04/2012	Utilisations	Engagements	Fonds à engager 30/04/2013
A : Sur subventions de fonctionnement				
B : Sur dons manuels affectés				
Total				

Visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

II. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

a. Engagements donnés

Tableau des engagements en crédit-bail

(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Véhicules						
Mobilier, matér.bureau & informatique						
Autres						
Total						

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	

b. Engagements reçus

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	

Tableau des immobilisations en crédit-bail

(en €)	Cout d'entrée	Dotation aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulés	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Total				

visa pour identification

MAZARS
Commissaire aux comptes

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (AD27)

13. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

(Loi n°91-772 du 7 août 1991, art 4)

AU 30/04/2013

EMPLOIS	Emplois = Compte résultat (1)	Affectation par Emploi des ressources collectées auprès du public (3)	Formu- les	RESSOURCES	Ressources = Compte résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées (4)	Formu- les
(en €)				REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTÉES NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE			T1
1- Missions Sociales	184 816.42	73 636.22	ST1	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	83 340.59	83 340.59	T2
Distribution alimentaire et relais Micro-Crédit	140 679.61	73 536.22		1.1 Dons et legs	19 288.88	19 288.88	
Logement et hébergement d'urgence gens de la rue	40 439.08	100.00		Dons manuels non affectés	60 721.15	60 721.15	
Culturel, loisirs et illettrisme				Dons manuels affectés			
Accompagnement retour à l'emploi				Legs et autres libéralités non affectés			
Aides diverses	2 378.75			Legs et autres libéralités affectés			
Formation des bénévoles	1 318.98			1.2 Autres produits liés à la générosité du public			
				Manifestations	3 330.56	3 330.56	
2- Frais de Recherche de fonds			ST2	2- Autres fonds privés			
Frais appel à la générosité du public				3- Subventions	129 666.96		
				Union européenne			
3- Frais activité Enfoirés				Etat français			
				Collectivités territoriales	59 586.58		
4- Frais de fonctionnement	29 904.52	9 704.37	ST3	Autres	70 080.38		
				4- Autres produits	3 729.67		
				Produits de l'activité "enfoirés"			
				Autres produits	3 729.67		
		83 340.59	T3=ST1+S T2+ST3				
I- TOTAL DES EMLP EXERCICE INSCRITS AU CPT RESULTAT	214 720.94			I-TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE .INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	216 737.22		
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS				II- REPRISES DE PROVISIONS	1 632.13		
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES				III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EX ANTERIEURS			
				IV- VARIATION DES FONDS DEDIES DE LA GP.			T4
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	3 648.41			IV- INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE			
TOTAL GENERAL	218 369.35			TOTAL GENERAL	218 369.35	83 340.59	T2+T4
V- PART DES ACQUISITIONS IMMOBILITAIRES BRUTES DE L'EXERCICE FINANÇÉES PAR LA GP			T5				
VI NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILITAIRES FINANÇÉES PAR LA GP			T5 bis (négatif)				
VII TOTAL DES EMPLOIS FINANÇÉS PAR LA GP		83 340.59	T6=T3+T5 +T5bis	VII- TOTAL DES EMPLOIS FINANÇÉS PAR LA GP		83 340.59	T6
				SOLDE DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTÉES NON UTILISÉES AU COURS DE L'EXERCICE			T7= T1+T2 +T4-T6
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions Sociales							
Frais de recherche de fonds				Bénévolat			
Frais de fonctionnement et autres charges (3+4+II+III)				Dons en nature			
Total				Total			

LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (27)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30 avril 2013**

LES RESTAURANTS DU CŒUR DE L'EURE (27)
siège social : 1 rue Jean Jaurès
27930 GRAVIGNY

Association Loi 1901
Siret n° 390.117.745.00070

Les Restaurants du cœur
de l'Eure (27)

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 30 avril 2013*

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 12 septembre 2013

Le commissaire aux comptes


Mazars

Monique THIBAULT